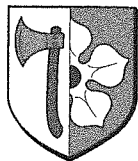


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

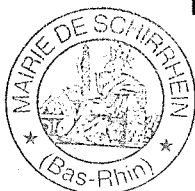
**portant réglementation temporaire de
circulation rue des Fougères du 17 au
19 septembre 2025**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 110-1, R 110-2, R411-5 et suivants,
- Considérant l'incidence des travaux de remplacement du Poteau d'Incendie n°60 situé rue des Fougères à Schirrhein
- Vu la demande formulée par la Sté SDEA, Schiltigheim, le 3 septembre 2025,

ARRETE

- Article 1 : La circulation des véhicules dans la rue des Fougères, au droit du poteau d'incendie remplacé, sera rétrécie en chaussée et le stationnement des véhicules et la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux, du 17 au 19 septembre 2025.
- Article 2 : La vitesse sera réduite à 30 km/h.
- Article 3 : La Société SDEA, intervenante, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
 - la Société SDEA
 - L'affichage.



Le Maire,

Patrick SCHOTT